

**NOUVEAU KANGOO**  
Encore Plus Pratique



À PARTIR DE 1 240 000 DA

Taxes véhicules neufs non incluses

2 ANS DE GARANTIE

DISPONIBILITÉ IMMÉDIATE

RENAULT ASSISTANCE 24h/24

● **L'ÉMIR DE KATIBAT EL-FETH ABATTU**  
**La fin d'une cavale sanguinaire** PAGE 3

● **AZZABA**  
**4 morts et 23 blessés dans un accident de la route** PAGE 6



Photo archives : Samir Sid

**Pause-Café** ☕

**L'autoroute de l'absurde**

Pour voir de près la catastrophe écologique causée par l'autoroute au niveau du parc d'El-Kala, j'ai passé la journée du jeudi à vadrouiller dans cette région unique à travers le Bassin méditerranéen. Et soudain, près de Raml Essouk, j'ai vu le ruban ocre assassin, serpent venimeux qui arrache les beaux arbres et remue la terre, faisant fuir oiseaux et cerfs de Barbarie... Mais ce n'était rien à côté de l'absurde spectacle qui s'offrait à mes yeux à la frontière : notre autoroute se jette carrément dans la nature lorsqu'elle arrive en Tunisie ! Aucun axe routier n'est prévu de l'autre côté pour la bonne et simple raison que nos frères tunisiens ne sont pas assez fous pour détruire faune et flore. Et, à moins de prolonger l'autoroute vers le nord, autant dire que l'œuvre du siècle ne mènera nulle part ! Heureusement qu'à l'autre bout du pays, l'autoroute aboutira au principal poste frontalier entre l'Algérie et le Maroc ! Oui, mais voilà, là-bas aussi, elle ne mènera nulle part puisque la frontière est fermée...

farahmaamar@gmail.com

«Il est dans la nature humaine de penser sagement et d'agir de façon absurde.»  
(Anatole France)

Edition d'Alger - ISSN IIII - 0074



**BOUTEFLIKA SIGNE LE DÉCRET**  
**LE CORPS ÉLECTORAL CONVOQUÉ AUJOURD'HUI** PAGE 5



**BLIDA : un juge condamné à 20 ans de prison**

Un juge, répondant aux initiales L. F. et non moins ex-président de la chambre des délits près le tribunal de Blida, vient d'être condamné par contumace à 20 ans de réclusion criminelle pour avoir rendu une fausse décision, qu'il avait consignée sur le registre des délibérations aux fins de la rendre officielle.

Le président du tribunal criminel de Blida s'est vu obligé, cette fois-ci, de prononcer la sentence par défaut, car c'est la deuxième fois qu'il juge cette affaire, étant donné que l'inculpé ne s'est pas présenté à l'audience de mercredi dernier ni à celle de la précédente session criminelle.

La genèse de cette affaire remonte à la fin des années 1990, lorsque le plaignant déposa plainte contre le juge en question, estimant avoir été lésé dans ses droits au sujet d'une décision de

justice rendue en faveur d'un autre acquéreur pour un même local vendu par l'EPLF et qu'il avait pourtant dûment payé.

C'est après une longue bataille judiciaire que celui-ci a pu établir la vérité. Le juge sera donc suspendu de ses fonctions avant d'être traduit en justice.

Toutefois, il importe de souligner que le plaignant est actuellement en détention provisoire pour une affaire d'escroquerie à l'encontre de handicapés mentaux. Selon les premiers éléments de l'enquête, le mis en cause aurait utilisé les dossiers de ces derniers pour bénéficier de crédits bancaires.

A noter, enfin, que le juge condamné est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la justice.

M. B.